BONCHAMP-LÈS-LAVAL

BONCHAMP
commune passion

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
N ° 29
SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2024

25, rue du Maine

53960 BONCHAMP-LÈS-LAVAL

Tél : 02.43.90.31.88 – Fax : 02.43.90.32.54 – Mèl : mairie@bonchamp.fr

SESSION ORDINAIRE

Séance du MARDI 6 FÉVRIER 2024

Le mardi 6 février 2024 à 20 H 30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de BONCHAMP LES LAVAL dûment convoqués par courrier électronique du 31 janvier 2024, se sont réunis sous la présidence de Monsieur POISSON, Maire.

Etaient présents : Mr POISSON, Mme CORMIER, Mr TRIQUET, Mme LE RIDOU, Mrs COIGNARD, PELLOQUIN, Mmes OZILLE, CHOPIN, LEFEUVRE, Mrs MORIN, BEUCHER, POIRIER, Mmes PINÇON, LECOURT, DUVAL, MELOT-RAYNAL, Mr PERRIER, Mme MILLE, Mr PERTHUÉ.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Madame LECHAT pouvoir à Madame CORMIER
Monsieur PIGNÉ pouvoir à Madame CHOPIN
Monsieur LUCAS pouvoir à Monsieur PELLOQUIN
Monsieur BENOIST pouvoir à Monsieur COIGNARD
Madame PARIS pouvoir à Monsieur POISSON
Monsieur LEROUX pouvoir à Monsieur BEUCHER
Monsieur LALLEMAND pouvoir à Monsieur TRIQUET
Monsieur BOURÉ pouvoir à Monsieur PERRIER

Absente excusée : Madame RIAUTÉ

Madame MELOT-RAYNAL est nommée secrétaire.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur QUENTIN et Madame MÉTAYER.

Le procès-verbal du 14 Décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

DÉCISIONS DU MAIRE
ENTRE LE 15/12/2023 ET LE 06/02/2024

Affectation des propriétés communales : néant

Tarifs : néant

Emprunts : néant

Marchés publics : néant

Louage de choses : néant

Contrats d'assurance : néant

Régies comptables : néant

Délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières :
Concession n° 906 – 50 ans – 452.82 €

Acceptation de dons et legs : néant

Aliénation de biens mobiliers : néant

Rémunérations et règlement des frais et honoraires : néant

Création de classes dans les établissements d'enseignement : néant

Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme : néant

Droit de préemption urbain :

Date	Référence cadastrale	Montant	Décision
16/12/23	ZD 0422	80 968.80 €	Renonciation
18/12/23	AN 0229	340 527 €	Renonciation
06/01/24	AI 0319	122 500 €	Renonciation
06/01/24	ZI 0180	265 000 €	Renonciation
17//01/24	ZD 0422	85 800 €	Renonciation
18/01/24	AI 0204	185 000 €	Renonciation
05/02/24	AH 0055	180 000 €	Renonciation

Ester en justice : néant

Règlement des accidents avec véhicules municipaux : néant

Lignes de trésorerie : néant

Renouvellement adhésion aux associations : néant

Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : néant

Mise à jour du régime indemnitaire de la filière police municipale

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Par délibération du 23 octobre 2014 et du 27 janvier 2015, l'assemblée délibérante a fixé la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel dans les limites prévues par les textes.

Pour la filière police municipale, l'indemnité d'administration et de technicité ainsi que l'indemnité spéciale de fonction étaient accordées au cadre d'emplois des gardes-champêtres.

Considérant que par délibération du 31 mai 2018, le conseil municipal a créé un emploi de policier municipal pour permettre au garde-champètre un changement de cadre d'emploi et afin d'être en adéquation avec ce nouveau grade,

Il vous est proposé :

- D'attribuer l'indemnité d'administration et de technicité ainsi que l'indemnité spéciale de fonctions à la filière police municipale, cadre d'emploi des agents de police municipale.
- De fixer le montant individuel par arrêté du Maire dans la limite des plafonds d'attribution individuelle fixée par décret.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : cette délibération aurait dû être prise au moment du changement de statut du garde-champêtre. Elle ne change en rien le montant du régime indemnitaire.

Attribution d'une gratification pour un stagiaire

Monsieur le Maire, expose le rapport suivant :

Dans le cadre de sa formation « Ouvrier du paysage » au CFP LA FUTAIE-LES TOUCHES de PORT-BRILLET, Monsieur GUEDON Benjamin effectue un stage de 11 semaines au service espaces verts de la commune sur la période du 27 novembre 2023 au 29 mars 2024.

Aussi, afin de récompenser le travail accompli,

Il vous est proposé :

- de lui attribuer une gratification d'un montant de 450 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : c'est une délibération que nous avons régulièrement.

Fonds vert : rénovation du parc éclairage Boules Clos du Haras

Monsieur PELLOQUIN, Adjoint responsable de la Commission Urbanisme-Travaux- Cadre de Vie-Environnement-Sports présente au Conseil Municipal le chiffrage d'un montant de 147 000 € du projet d'éclairage public relatif au dossier cité en objet.

Il explique que la commune de Bonchamp est susceptible d'être éligible à la rénovation de l'éclairage public au titre du Fonds Vert 2024.

Il vous est proposé :

- D'accepter de soumettre le projet au titre du Fonds Vert 2024.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur PELLOQUIN : dans la continuité du programme de rénovation de l'éclairage public, nous avons cette tranche assez conséquente avec la rue du Clos du haras et ses artères côté Sud. Cette opération sera portée avec la maîtrise d'œuvre de territoire d'énergie 53.

Monsieur POIRIER : avons-nous un ordre d'idée du montant du fonds vert ?

Monsieur PELLOQUIN : non car cela dépendra de l'arbitrage qu'ils feront suivant l'ensemble des dossiers reçus.

Monsieur PERRIER : il y a une augmentation des fonds verts.

Monsieur POISSON : les années où les fonds verts avaient augmentés, la DETR avait baissé, mais nous avons tout intérêt à candidater.

Convention Entente Sportive de Bonchamp : avenant

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

La loi du 12 avril 2000 « relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » étend l'accès du citoyen aux documents administratifs et impose aux collectivités plus de transparence dans leur action, et notamment en direction du monde associatif.

L'article 10 de cette loi confirme la volonté du législateur d'améliorer la transparence des relations entre les collectivités et les organismes de droit privé bénéficiant de subventions publiques.

Par délibération du 25 mars 2021, le Conseil Municipal avait décidé de conclure une convention d'une durée de 3 ans avec l'Entente Sportive de Bonchamp prenant effet le 1er janvier 2021.

Aussi, il vous est proposé :

- De reconduire cette convention pour une durée d'un an et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant avec l'Entente Sportive de Bonchamp.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur POISSON : le dossier a été vu en commission. La convention est arrivée à son terme et elle aurait dû être revue pour le 1er janvier mais la commission souhaite prendre le temps de la revoir en profondeur, d'où cet avenant d'un an.

COMMUNE DE BONCHAMP LES LAVAL
Tél. 02.43.90.31.88

CONVENTION COMMUNE DE BONCHAMP-LES-LAVAL – ENTENTE SPORTIVE DE BONCHAMP
AVENANT N°1

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux clauses et conditions du contrat auquel il est annexé, le présent avenant entérine les modifications suivantes concernant le changement de durée de la convention :

Convention entre :

La Commune de BONCHAMP LES LAVAL (Mayenne)
Représentée par son Maire, Monsieur POISSON Gwénaël, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021, désignée ci-après par « la collectivité » d'une part,
Et :
L'Entente Sportive de Bonchamp (ESB)
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et déclarée en Préfecture de Laval le 30 Juin 1971 sous le n° 1830 et modifiée le 13 Février 1978 (avis publié au JO du 26 Février 1978) ayant son siège social à la Mairie de Bonchamp-lès-Laval.
Représentée par Monsieur Alain HUTTER, agissant en qualité de Président, désignée ci-après par « l'association », d'autre part.

Article 7 : Prise d'effet – durée
La durée de la convention est prorogée d'un an à compter du 1er janvier 2024.

Pour l'Association,
Le Président

Pour la Mairie,
Le Maire

Convention de partenariat entre l'Etablissement français du sang Centre-Pays de la Loire site de Laval, la ville de Bonchamp et l'Association pour le don de sang bénévole

Madame OZILLE, Adjointe responsable de la commission Culture-Vie associative-Communication, expose le rapport suivant :

Fin 2010, l'Établissement français du sang, l'Association des Maires de France et la Fédération française pour le don de sang bénévole (FFDSB) ont signé une convention de partenariat afin de promouvoir le don de sang dans les communes. Ce partenariat a été renouvelé en 2022 avec pour objectif de renforcer les initiatives locales favorisant la promotion du don de sang et facilitant l'organisation de collectes.

Il maintient en outre le cadre précédemment établi avec les maires de France concernant le label « Commune partenaire du don de sang », constituant un réseau et un relais de communication et d'information sur le don de sang.

Conçu comme un levier de mobilisation au service du don de sang, ce partenariat vise :

- à mobiliser le plus grand nombre.
- à mener des actions communes permettant à court ou à long terme le passage à l'acte et la fidélisation des donneurs de sang.

Dans un contexte où les besoins en produits sanguins pour les patients sont constants, la ville de Bonchamp s'engage et devient « Commune partenaire du don de sang ». Par convention, elle s'engage à soutenir l'EFS Centre-Pays de la Loire - site de Laval et l'ADSB de Bonchamp-lès-Laval dans leur mission de santé publique.

Il vous est proposé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe qui a pour objet de préciser les modalités de soutien apportées à l'EFS Centre-Pays de la Loire - site de LAVAL et à l'ADSB de Bonchamp par la Ville de Bonchamp dans leur mission de santé publique.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame OZILLE : cette convention permet d'établir le partenariat qui existe entre l'établissement français du sang, l'association Louvigné-Argentré-Bonchamp et la commune. Elle matérialise les éléments de mise à disposition de salles, la participation à la communication. Elle officialise ce que l'on faisait déjà.

Monsieur POISSON : cette convention sera également prise par les communes d'Argentré et de Louvigné. Elle a été élaborée conjointement. Nous n'indiquons pas le montant de la subvention car elle ne concerne que l'association locale.

BENEFICIAIRES SUBVENTIONS	2024
DONNEURS BENEVOLES DE SANG BONCHAMP	167 €
LES PETITES MAINS	200 €
TAROT CLUB	332 €
ASSOCIATION PARENTS ÉLÈVES ÉCOLE PRIVÉE	332 €
ASSOCIATION PARENTS ÉLÈVES ÉCOLES PUBLIQUES	332 €
LES BOUCHES DECOUSUES	332 €
LES POSEURS DE MOTS	332 €
GENERATION MOUVEMENT	332 €
ANCIENS COMBATTANTS/A.F.N.	332 €
GROUPEMENT COMMUNAL DE DÉFENSE	1 350 €
ANIMATION LOISIRS BONCHAMP 2700 + 2000 (matériel)	4 700 €
ANIMATION LOISIRS BONCHAMP (intergénération)	3 000 €
COMITE DE JUMELAGE	2 570 €
COMITE DE JUMELAGE (Projets)	6 900 €
COMITE ŒUVRES SOCIALES	7 381 €
C.C.A.S. - repas des Anciens (7000 €) + aide sociale (4000 €) + CTG (3000 €)	14 000 €
E.S.B. (subvention générale)	25 253 €
E.S.B. (frais téléphoniques)	1 016 €
E.S.B. (frais généraux 1267 x 0,50)	634 €
E.S.B. (subvention minibus)	4 002 €
E.S.B. (prime de niveau Basket)	2 000 €
E.S.B. (prime de niveau Football)	2 000 €
E.S.B. Cyclo (La Bonchampoise)	370 €
E.S.B. (projet club Badminton)	1 750 €
E.S.B. (projet club Basket)	7 833 €
E.S.B. (projet club Foot)	11 667 €
E.S.B. (projet club Fous du roi)	2 250 €
E.S.B. (projet club GR)	1 666 €
E.S.B. (projet club Handball)	1 334 €
E.S.B. (projet club Jazzline)	4 333 €
E.S.B. (projet club Pétanque)	667 €
E.S.B. (projet club Running)	400 €
E.S.B. (projet club Tennis / Padel)	1 500 €
FAMILLES RURALES	2 260 €
ÉCOLE BONO CAMPO – classe découverte	3 527 €
ÉCOLE MATERNELLE - classe environnement	1 000 €
ÉCOLE NAZARETH – classe découverte	3 200 €
OGEC NAZARETH – Mise à disposition ASEM	1 300 €
OGEC NAZARETH – fonctionnement	181 435 €
BANQUE ALIMENTAIRE	2 355 €
CONCILIATEURS DE JUSTICE	167 €
PARALYSES DE FRANCE	167 €
RESTAURANTS DU CŒUR	167 €
SECOURS CATHOLIQUE	167 €
SECOURS POPULAIRE	167 €
SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX	167 €
ASSOCIATION PÊCHE	167 €
SYNERGIES	167 €
U.D.A.F.	167 €
TOTAL	**307 847 €**
arrondi à	**308 000 €**

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Monsieur TRIQUET : les demandes ont été étudiées en commission finances. Nous proposons de revaloriser les montants de 3%. Concernant le groupement communal de défense, la subvention accordée est de 1350 € et fait suite à une demande de régularisation car ils avaient perdu pendant 2 années la tutelle avec l'ancien groupement et POLLENIZ ne les a conventionnés qu'à partir de 2023, d'où une participation exceptionnelle de 800 € pour faire face aux frais qu'ils avaient engagé pendant cette période et 550 € de subvention de fonctionnement récurrente. ALB : la subvention est doublée compte-tenu du développement de leurs manifestations et une participation exceptionnelle de 2000 € pour l'acquisition de matériels. Les projets du comité de jumelage vont porter cette année sur l'accueil des diedorfiens en mai prochain et le déplacement des jeunes.

Madame LE RIDOU : le déplacement est prévu juste la semaine précédente les jeux olympiques d'où une augmentation des frais de transport.

Madame MILLE : il faudrait peut-être reporter la date de ce séjour.

Madame LE RIDOU : il y a une réunion du comité de jumelage la semaine prochaine et on va en reparler. Les années précédentes le comite de jumelage de Bonchamp partait en bus avec celui de la Baconnière, mais ils ont changé leur date, on doit donc se débrouiller seul, et un car pour 15 jeunes ce n'est pas possible d'où la décision de prendre le train.

Monsieur TRIQUET : concernant l'ESB, nous avons une nouvelle ligne : frais téléphoniques car l'abonnement de la box était payé par l'ESB alors qu'elle sert à tous les usagers des salles de sports. Il était prévu dans la convention que la commune le prenait en charge mais ça n'a pas été fait, les 1016 € correspondent à 2 années d'abonnement. Les projets club représentent 33400 €, il s'agit de la 2ème année du plan triennal. La subvention de fonctionnement de l'OGEC est calculée en fonction de nos coûts réels sur nos écoles maternelle publique et Bono Campo, le coût par élève étant reporté au nombre d'enfants bonchampois scolarisés à Nazareth.

Monsieur PERTHUÉ : nous avons parlé en commission du matériel acheté par ALB et subventionné par la commune pour qu'il puisse être mis à disposition des autres associations gratuitement.

Madame OZILLE : il s'agit essentiellement de matériels électriques notamment pour organiser le 13 juillet ou le marché de Noël.

Monsieur POIRIER : il me paraitrait plus cohérent que ce matériel soit communal et mis à disposition gratuitement aux associations,

Monsieur TRIQUET : il est possible de faire un courrier à ALB en expliquant que le matériel visé par la subvention soit mis gratuitement à disposition des associations qui le demanderait.

Monsieur PERTHUÉ : c'est un matériel qui reste la propriété de l'association.

Monsieur POISSON : oui, comme d'autres matériels ou équipements qui ont été achetés par les associations grâce aux subventions accordées.

Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Monsieur TRIQUET, Adjoint responsable de la Commission Finances-Vie économique-Citoyenneté-Sécurité-Laval Agglomération, expose le rapport suivant :

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la présentation des orientations budgétaires de la commune doit intervenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat constitue une étape incontournable du cycle budgétaire de la commune.

Dans sa rédaction, issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 – art.107, dite Loi NOTRe, l'article précité stipule que :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Le conseil municipal prend acte.

Présentation du rapport par Monsieur TRIQUET Michel.

Monsieur POISSON : il n'y a rien qu'on ne savait déjà depuis l'an passé des hausses qu'on a dû subir. Il n'y a pas eu d'erreur de gestion dans les dépenses : on subit la hausse de l'énergie et même si elle baisse, on ne va pas se retrouver au niveau précédent, les charges de personnel : il y a eu des hausses obligatoires et on a pris des décisions volontaires car on devait fidéliser notre personnel et être attractif car on voit bien qu'il y a une concurrence plus vive sur certains postes. Tout cela nous amène à une capacité d'autofinancement qui se réduit d'où la vigilance sur les investissements, on va essayer de limiter au maximum et d'aller à l'essentiel. Nous avons des programmes à terminer comme le centre-ville et d'autres à engager par rapport à nos engagements comme le réaménagement du quartier des fleurs, l'entretien de nos bâtiments avec le chauffage de l'école maternelle. Nous avons également la résidence Les Rosiers où nous aurons plus de chiffrage au cours de cette année et on verra comment on pourra lancer cette opération qui s'inscrira dans la durée. Nous avons aussi l'engagement du complexe sportif. Nous allons devoir prioriser les projets car la capacité d'autofinancement ne sera pas la même et on aura certainement besoin d'étaler davantage certains projets pour pouvoir les financer de façon progressive et ne pas hypothéquer l'avenir. On affinera les choses pour le budget mais il faut avoir à l'esprit qu'on n'aura sans doute pas la capacité à faire les choses à un rythme aussi rapide que ce qu'on aurait pu penser avant les différentes crises , ce n'est pas l'analyse qu'on faisait en début de mandat.

Monsieur PERTHUÉ : Le rapport d'orientation budgétaire est un exercice de projection indispensable au pilotage des politiques de la commune en matière d'investissement et de fonctionnement. Véritable outil de projection, il devrait idéalement permettre une anticipation dans le phasage des investissements.

Malheureusement, et on ne peut que le regretter, depuis de nombreuses années, les orientations demeurent identiques et les projets prennent de plus en plus de retard dans leur lancement. Il y a certes des raisons objectives (COVID, disponibilité des entreprises, ...), mais d'autres nous sont inconnus. Ainsi par exemple, le rapport de l'année 2021 indiquait déjà la planification des travaux de la résidence des Rosiers, en 2022 nous avons voté un budget de 100 000€ pour une étude (inscrit à l'opération 345), en 2023 le rapport d'orientation indiquait un phasage en 2 tranches de 500K en 2023 et de 700K en 2024 et nous avions en effet voté 200 000€ au budget en 2023. Cette année encore la rénovation de la résidence fait partie des orientations pour une prévision de 1 200 000€ sur la fin du mandat. Notons que si, heureusement, le total est toujours le même, nous n'avons même pas le résultat des premières études réalisées et les travaux n'ont pas débutés. D'autres projets ont subi le même sort, je citerai le chauffage de l'école maternelle et du périscolaire dont on parle depuis 2019 (malgré 100K€ également annoncés depuis 2022). Le rapport n'est après tout qu'un outil de projection et de débat qui précède le vote du budget, il permet aux élus et citoyens d'avoir une vision de la dette et des futurs projets de la municipalité. Au final, au-delà des projections et des restes à réaliser quels qu'ils soient, ce sont les réalisations physiques et réelles qui sont importantes et qui marquent l'action de la municipalité au service des habitants, nous faisons le vœu que celles-ci aboutissent enfin et permettent à la commune de réaliser les investissements nécessaires à la pérennité de nos équipements et de notre qualité de vie à tous.

Monsieur POISSON : effectivement on reste sur les mêmes projets et qui n'avancent aussi rapidement qu'on aurait pu penser mais on a beaucoup d'autres projets qui ont avancé comme le centre-ville, les pistes cyclables.

BONCHAMP
commune passion

RAPPORT

D'ORIENTATION

BUDGÉTAIRE

2024

PRÉAMBULE

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la présentation des orientations budgétaires de la commune doit intervenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.
Ce débat constitue une étape incontournable du cycle budgétaire de la commune.
Dans sa rédaction, issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 – art.107, dite Loi NOTRe, l'article précité stipule que :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.
Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

I – LE CONTEXTE

1) L'environnement économique

L'environnement économique demeure toujours complexe et incertain. Il est marqué par la hausse des taux d'intérêts et par des incertitudes politiques majeures. Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus impactée par le conflit en Ukraine.

Après avoir atteint son pic au 1er trimestre 2023, l'inflation reflue progressivement pour atteindre 4,9% sur l'année. En l'absence de nouveaux chocs, elle devrait, selon les prévisionnistes les plus optimistes, se situer autour de 2,4% en 2024 et 2% en 2025.

Jugeant durable la hausse de l'inflation, la BCE a débuté la remontée de ces taux depuis fin 2022 et a augmenté son taux en septembre 2023 pour le porter à 4,5%, le plus haut niveau atteint depuis 10 ans. La BCE considère que « ses taux d'intérêt ont atteint des niveaux qui, s'ils sont maintenus suffisamment longtemps, vont apporter une contribution substantielle à ramener l'inflation rapidement à l'objectif ». On peut donc penser que la BCE entre dans une nouvelle phase de stabilisation des taux d'intérêts, mais à un niveau relativement élevé, puisque le taux de 4%, taux de dépôt qui fait référence, devrait être maintenu à minima jusqu'au 2ème semestre 2024.

L'INSEE précise, dans son point de conjoncture, que le rythme de croissance serait de l'ordre de +0,1% à +0,2% par trimestre portant la croissance annuelle à +0,9% pour 2023.

La banque de France reste plus mesurée et indique que la croissance économique s'établirait à +0,7% en 2023, bien que les difficultés liées à l'approvisionnement en énergie semblent écartées.

Si le gouvernement table dans le projet de loi de finances pour 2024 sur une croissance de +1,4%, la banque de France s'attend à un scénario plus pessimiste. Selon elle, une phase de reprise s'amorcerait en 2024 et s'accentuerait en 2025, avec des rythmes de croissance moyenne annuelle de +1% en 2024 et de +1,5% en 2025. La consommation des ménages gagnerait en dynamisme sous l'effet du repli de l'inflation.

L'OCDE quant à elle corrobore les prévisions du gouvernement et estime que la croissance devrait se redresser progressivement, passant de 0,9% en 2023 à 1,5% en 2024.

La maitrise de la dépense publique reste prioritaire selon le gouvernement. Bruno Le Maire souligne que « le gouvernement doit répondre à un triple défi : la crise inflationniste la plus grave depuis les années 1970, l'impératif catégorique de désendetter le pays, et la nécessité d'investir dans les missions régaliennes, l'écologie et l'éducation ».

L'année 2024 devra être celle de la baisse du déficit public pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3% en 2027.

Pour atteindre l'objectif, l'Etat engagera des économies à hauteur de 16Md€, notamment grâce à la fin des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique. Le gouvernement mise également sur la réduction des aides aux entreprises ainsi que sur sa politique de l'emploi à travers la réduction du nombre de contrats aidés et la réforme de l'assurance chômage.

Si le déficit public s'établit à près de 125 milliards en 2022, après 162 milliards en 2021 et 208,2 milliards en 2020, la dette, elle dépasse désormais les 3 000 milliards d'euros. Rapportée au PIB, elle est certes en légère baisse depuis 2020 mais reste toujours au-dessus des 100% avec 112,5% au 31 mars 2023.

La poursuite de l'effort de maitrise des dépenses publiques devrait permettre de stabiliser le solde public à 4,9% du PIB en 2023 et de le réduire à 1,4% en 2024.

Il représentait 6,5% du PIB en 2021 et 9% en 2020. La part de la dette publique dans le PIB

devrait baisser à 108,1% en 2027.
Le taux de chômage, historiquement bas, remonterait un peu en 2024 et 2025, sous l'effet du ralentissement de l'activité économique. Le taux de chômage se stabiliserait en 2023 autour de 7,1% avant de progresser modérément en 2024 à 7,4% pour atteindre 7,6% en 2025, un niveau qui demeure nettement inférieur à son niveau pré-covid.

II – LOI DE FINANCES 2024

Présenté en Conseil des ministres le 27 septembre 2023, le PLF 2024 traduit les orientations budgétaires et fiscales du gouvernement pour l'année 2024. Il est marqué par la lutte contre l'inflation et la protection du pouvoir d'achat des Français, la baisse du déficit public et des investissements « pour l'avenir ».

Voici les principales mesures qu'il faut retenir.

- Trois chantiers prioritaires
  Le régalien : armée, sécurité, justice. Ce budget se verra doté de 4 milliards d'euros supplémentaires et permettra notamment de financer le dispositif de sécurité en vue des jeux olympiques et paralympiques de 2024 et de disposer de moyens humains destinés à la justice (+ 1 961 ETP)
  La transition écologique : le budget sera porté à 40 milliards d'euros avec 7 milliards d'euros de crédits supplémentaires.
  L'éducation et la formation : il atteindra 5,5 milliards d'euros avec la revalorisation des salaires des enseignants à la rentrée scolaire 2023 et la mise en place du « pacte enseignant » pour 2024 avec un coût annuel de 1,9 milliards d'euros.

- Protéger les Français face à l'inflation
  L'indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation devra permettre de préserver le pouvoir d'achat des Français pour un coût estimé à 6,1 milliards d'euros. L'absence d'indexation aboutirait à augmenter le taux moyen d'imposition des ménages sans lien avec l'évolution de leurs revenus.
  Afin de soutenir les ménages les plus modestes, différentes aides de solidarité seront indexées sur l'inflation pour un coût de 18 milliards d'euros.
  Toujours dans l'objectif de protéger le pouvoir d'achat des plus modestes, une indemnité carburant travailleur devrait être mise en place en 2024 et pourrait concerner 4,3 millions de français.
  L'amélioration de l'accessibilité serait renforcée et bénéficierait de 1,5 milliard d'euros sur 5 ans. La création du dispositif Ma Prime Adapt' dès le 1er janvier 2024 permettra de soutenir l'accessibilité et l'adaptation des logements privés.
  Le gouvernement va poursuivre et accentuer sa mobilisation en faveur des étudiants les plus précaires.

- Accélérer la transition écologique
  Face à l'urgence climatique, le gouvernement abonde le budget de 7 milliards d'euros pour le porter à 40 milliards pour 2024.
- Une maitrise des dépenses publiques
  Le gouvernement identifie le désendettement comme le principal défi de 2024. Le projet de loi de finances 2024 se veut donc plus sobre que celui de 2023 avec des économies estimées à 16 milliards d'Euros malgré un contexte toujours

inflationniste.
La maitrise de la dépense publique sera partagée par l'ensemble des administrations publiques. Les collectivités locales devraient être associées à cette maitrise avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure à 0,5% de l'inflation. Cette mesure se fera sans contrat ni sanctions.
Le gouvernement a engagé en 2023 une démarche de renforcement du pilotage, du suivi et de l'examen des dépenses publiques, avec la mise en place d'une évaluation de l'action publique.

- Les mesures pour les collectivités
  Le montant de la hausse de la DGF des communes (dotation globale de fonctionnement) serait de 220 millions d'euros en 2024, soit une progression de 1,2%. Ainsi, 60% des communes verront leur dotation augmenter en 2024.
  La dotation pour les titres sécurisés augmentera et sera fixée à 100 millions d'euros.
  Le PLF 2024 instaure un nouveau zonage pour la taxe sur les logements vacants perçue par l'Etat. En raison de ce nouveau zonage, des communes qui avaient institué cette taxe pourraient en perdre le bénéfice. Un mécanisme de compensation intégrale de la suppression de la THLV pour les communes concernées sera créé ;
  5,5 millions seront mobilisés pour financer les premières mesures du Plan nation de prévention et de lutte contre les violences faites aux élus.
  2 milliards seront destinés au soutien des collectivités au travers de la DETR, DSIL, FNADT.
  Le dispositif « fonds vert » sera prolongé et renforcé avec une allocation de 2,5 milliards d'euros.
  Les dépenses d'aménagement seront réintégrées dans l'assiette du Fonds de compensation de la TVA. Le FCTVA atteindra donc plus de 7 milliards d'euros en 2024.

III – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Compte-tenu des tendances précédemment décrites, nous avons retenu pour les postes de recettes de dépenses non soumis à variations spécifiques une évolution de 3% pour 2024 puis 2,5% environ pour les années suivantes.

A- Recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 est constitué pour l'essentiel de prestations facturées aux familles en restauration scolaire et centre de loisirs ainsi que les entrées de spectacles.

	2019	2020	2021	2022	2023
7062 facturation vacances	15 146	2 867	13 158	28 253	30 587
70622 entrées spectacles	52 277	20 488	18 783	17 257	39 880
7066 accueil périscolaire	170 906	136 125	169 899	193 846	231 606
70671 produits cantine	298 395	206 422	280 468	299 170	336 516

La fréquentation des services a été dynamique sur l'année 2023 et dépasse le niveau de 2019, année de référence avant Covid.

Le chapitre 73 : la taxe foncière a progressé de 8% auquel s'ajoute la dotation de compensation du taux syndical de la taxe d'habitation au titre de 2021. L'augmentation des bases foncières est estimée à 3,9% en 2024. Les dotations de l'Agglomération restent stables. La taxe sur la consommation d'électricité progresse sensiblement (+45K€) alors que les droits de mutation demeurent stables.
La prudence s'impose pour l'année 2024 sur ce dernier poste.

Chapitre 74 : les dotations de l'État ont progressé de 6% en 2023 (+40K€). Une légère progression est envisagée en 2024 (+1,2%).
Par ailleurs, les prestations versées par la CAF et la MSA enregistrent une progression de 43 K€ et sont la conséquence d'une bonne fréquentation de nos services.

Chapitre 75 (autres) regroupe l'ensemble des locations de la collectivité : la résidence « Les Rosiers », le bureau de poste, le pôle santé, les Angenoises et les diverses salles. Les recettes sont stables.

Chapitre 77 : une cession d'actif en 2023 :

- Vente 3, rue des Glycines pour 84K€.

S'agissant d'opérations exceptionnelles et ponctuelles, aucune perspective de future cession n'est envisagée à ce jour.

B- Dépenses de fonctionnement

Chapitre 60 (fluides et fournitures)
L'augmentation du coût des énergies a été très sensible en 2023 et ce poste fera l'objet d'une analyse plus approfondie lors de l'examen du compte administratif.
Les dépenses d'électricité se sont maintenues à un niveau élevé mais sont restées contenues grâce aux tarifs négociés dans le cadre du groupement d'achat avec TEM.
Ce n'est pas le cas du gaz qui a connu une flambée en 2023 (+89 K€) malgré un tarif négocié avec l'UGAP.
Les efforts engagés en matière de sobriété énergétique (remplacement des candélabres, modification des horaires d'éclairage public, diminution de la période de chauffage des bâtiments) limitent cependant ces augmentations.
Une baisse des tarifs du gaz et de l'électricité est estimée à 20% en 2024.

Chapitre 61 et 62 (entretien, maintenance, prestation)
Les dépenses d'entretien sont à analyser conjointement avec les investissements correspondants, particulièrement pour les voiries.
On note une stabilité des travaux d'entretien des bâtiments entre 2022 et 2023. La même tendance est envisagée en 2024.
L'entretien des voiries est resté modeste en 2023 en raison d'un programme d'investissement ambitieux (rue des Sports, rue Charles de Gaulle, pistes cyclables).
Un rééquilibrage de ces postes est prévu en 2024 pour un objectif budgétaire visant à éviter les effets yoyos.

Chapitre 64 (charges de personnel)
L'année 2023 a été marquée par l'augmentation du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2023 après une augmentation du SMIC au 1er mai. De plus, une prime de 300 € a été attribuée en novembre.
Le législateur a décidé d'augmenter au 1er janvier 2024 l'ensemble des traitements de 5 points majorés et une augmentation du RIFSEEP de 50 € brut a été approuvée lors du conseil municipal du 9 novembre 2023. Ces décisions, légales ou volontaires, impacteront significativement le chapitre concerné en 2024.

C- Investissement

Le résultat de l'année 2023 n'est pas encore validé officiellement mais dans l'annexe « prospective financière », l'autofinancement net s'élève à 908 000 € (dont 120 000 € de recettes exceptionnelles).

L'année 2023 a été marquée par la réalisation des programmes suivants :
-poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public
- aménagement du site de Galbé
- maison de la petite enfance
- réfection de la voirie
- pistes cyclables
- acquisition d'un camion

L'essentiel des restes à réaliser est constitué par l'achèvement de la maison de la petite enfance ainsi que l'aménagement du site de Galbé.

I V – ENGAGEMENTS PLURI-ANNUELS

Plusieurs projets d'ampleur nécessitent un traitement sur plusieurs exercices. En effet, entre l'annonce de la réflexion, le lancement des études, la mission de maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux, 3 années sont souvent nécessaires pour arriver à l'aboutissement du projet.

Les principaux projets déjà engagés et à achever sont les suivants :
- aménagement de l'espace naturel de Galbé
- maison de la petite enfance
- plan de rénovation de l'éclairage public
- bouclage de l'opération centre-bourg avec la réalisation des parkings, liaisons à l'issue des programmes de construction.

Pour la fin de mandat, les orientations en terme d'investissement porteront notamment sur :

- La 1ère phase d'extension du cimetière pour un montant estimé de 300 000 €,
- Le réaménagement de voirie quartier des fleurs : 900 000 € en 2 phases
- Gros entretiens des bâtiments publics :
  - Chauffage école maternelle – Graines de Malice : 100 000 €
  - Groupe froid Angenoises : 260 000 €
- Rénovation de l'éclairage public : 147 000 €

- Rénovation de la résidence Les Rosiers : 1 200 000 €
- Finalisation de l'aménagement du centre-ville : 500 000 €
- Complexe sportif, particulièrement zone football : 1 000 000 €

V – DETTE

La dette s'élève au 1er janvier 2024 à 2 876 285 € soit une dette par habitant de 449 euros.

A titre de comparaison, les ratios par strate démographique sont de (référence 2022) :
- 780 euros/habitant (commune de 5 000 à 10 000 habitants)
- 726 euros/habitant (commune de 3 500 à 5 000 habitants)

Pour une meilleure analyse, ce ratio est à rapprocher de la capacité de la commune à se désendetter.
Au 1er janvier 2024, notre capacité de désendettement s'élève à 3,06 années selon le ratio calculé sur les données 2023.
Le seuil d'alerte se situe au-delà de 8 années.

CONCLUSION

En conclusion, la préparation budgétaire pour 2024 s'inscrit dans un cadre totalement inédit pour toutes les collectivités territoriales qui voient leurs marges d'autofinancement se réduire drastiquement sans pouvoir maîtriser les coûts supplémentaires qui s'imposent à elles. La hausse des prix des matériaux, l'augmentation des coûts de l'énergie, la hausse du point d'indice de la fonction publique et l'augmentation des taux d'intérêts réduisent nos marges de manœuvre en alourdissant nos dépenses de fonctionnement.

Face à cette situation, notre responsabilité est d'agir en trouvant toutes les marges de manœuvre visant à réduire nos dépenses de fonctionnement dans tous les domaines.
La réduction brutale de la capacité d'autofinancement ne sera pas sans conséquence pour les exercices à venir et nous obligera vraisemblablement à la vigilance sur le phasage de nos opérations d'investissements.

Etat de l'endettement par exercice

CNE BONCHAMP LES LAVAL

Date 06/01/2024
Page 1
Nature Emprunt

Année	Annuité				Capital
	Total	Capital	Intérêts	Frais	Restant au 31/12
2024	312 725,84	245 871,77	66 854,07	0,00	2 630 414,34
2025	308 841,39	249 225,71	59 615,68	0,00	2 381 188,63
2026	304 994,54	252 683,49	52 311,05	0,00	2 128 505,14
2027	300 067,69	255 166,65	44 901,04	0,00	1 873 338,49
2028	301 909,20	255 832,43	46 076,77	0,00	1 617 506,06
2029	205 348,39	175 291,75	30 056,64	0,00	1 442 214,31
2030	196 367,78	170 451,85	25 915,93	0,00	1 271 762,46
2031	193 711,13	171 884,49	21 826,64	0,00	1 099 877,97
2032	176 154,82	158 340,04	17 814,78	0,00	941 537,93
2033	159 776,97	144 818,85	14 958,12	0,00	796 719,08
2034	158 695,88	146 321,29	12 374,59	0,00	650 397,79
2035	144 566,25	134 722,77	9 843,48	0,00	515 675,02
2036	139 492,43	131 898,66	7 593,77	0,00	383 776,36
2037	130 485,97	125 141,18	5 344,79	0,00	258 635,18
2038	105 232,82	101 741,40	3 491,42	0,00	156 893,78
2039	58 413,24	56 266,60	2 146,64	0,00	100 627,18
2040	58 413,24	57 160,90	1 252,34	0,00	43 466,28
2041	43 810,12	43 466,28	343,84	0,00	0,00

PROSPECTIVE FINANCIERE

Recettes Fonction.	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
70 Ventes	543 000	420 000	543 000	609 000	724 000	757 000	775 000	790 000
73 Recettes directes	3 838 000	3 970 000	3 879 000	4 075 000	4 260 000	4 300 000	4 400 000	4 500 000
74 Dotat., Subven.	786 000	1 128 000	1 251 000	1 210 000	1 327 000	1 340 000	1 355 000	1 370 000
75 Autres produits	296 000	255 000	248 000	264 000	275 000	275 000	275 000	275 000
76 Prod. financ								
77 Prod. exceptio.	90 000	151 000	30 000	529 000	120 000	0	0	0
013 Attén. Ch. Tr. R.	311 000	87 000	75 000	98 000	84 000	80 000	80 000	80 000
Total Recettes Fon	5 864 000	6 011 000	6 026 000	6 785 000	6 790 000	6 752 000	6 885 000	7 015 000
Dépenses Fonctio.								
60 Achats et var. St	575 000	498 000	569 000	683 000	810 000	777 000	790 000	800 000
61 Serv. exterieurs	654 000	615 000	696 000	802 000	645 000	800 000	820 000	840 000
62 Autres Serv. Ext	179 000	134 000	152 000	181 000	208 000	208 000	215 000	220 000
63 Impots et Taxes	27 000	26 000	28 000	32 000	32 000	34 000	35 000	36 000
64 Charges de Per	2 956 000	3 032 000	3 103 000	3 228 000	3 488 000	3 764 000	3 950 000	4 150 000
65 Autres Charges	434 000	401 000	402 000	436 000	542 000	488 000	490 000	500 000
67 Charges Excep.	1 000	0	1 000	1 000	3 000	2 000	2 000	2 000
68 Dotat. amortis.	215 000	211 000	200 000	234 000	290 000	280 000	280 000	280 000
014 Divers	7 000	8 000	6 000	9 000	49 000	5 000	5 000	5 000
Total Dép réelles	4 833 000	4 714 000	4 957 000	5 372 000	5 777 000	6 078 000	6 307 000	6 553 000
Total Dépenses Fon	5 048 000	4 925 000	5 157 000	5 606 000	6 067 000	6 358 000	6 587 000	6 833 000
Excédent gestion	**816 000**	**1 086 000**	**869 000**	**1 179 000**	**723 000**	**394 000**	**298 000**	**182 000**
66 Charges Financ	84 000	71 000	83 000	74 000	73 000	67 000	60 000	52 000
Excédent net	**732 000**	**1 015 000**	**786 000**	**1 105 000**	**650 000**	**327 000**	**238 000**	**130 000**
Capital de la dette	307 000	236 000	213 000	280 000	243 000	246 000	249 000	253 000
Excédent disponible	**425 000**	**779 000**	**573 000**	**825 000**	**407 000**	**81 000**	**-11 000**	**-123 000**
Taxe aménagement	122 000	87 000	107 000	70 000	113 000	80 000	80 000	80 000
FCTVA	209 000	502 000	277 000	50 000	98 000	280 000	300 000	300 000
Amortissements	215 000	211 000	200 000	234 000	290 000	280 000	280 000	280 000
Autofinancem. net	**971 000**	**1 579 000**	**1 157 000**	**1 179 000**	**908 000**	**721 000**	**649 000**	**537 000**
Epargne brute	**947 000**	**1 226 000**	**986 000**	**1 339 000**	**940 000**	**607 000**	**518 000**	**410 000**
Capital restant dû	2 264 000	2 067 000	2 891 000	3 115 000	2 876 000	2 630 000	2 381 000	2 128 000
Emprunt (durée 20 ans)								

Les lignes "charges financières" et "capital de la dette" intègrent les charges correspondant à ces emprunts.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Elections européennes le dimanche 9 juin 2024.
- Démolition en cours de l'ancienne maison des sports.
- Plantation des arbres à Galbé.

- **Monsieur PERRIER** : Laval Agglomération a pris des dispositions dans le cadre de création de composteurs collectifs dans certains endroits et on a cru comprendre à tort ou à raison que Bonchamp n'était pas volontaire.
  Monsieur POISSON : nous n'avons pas beaucoup d'immeubles collectifs contrairement à Changé ou Saint-Berthevin. A partir du moment où les gens ont des parcelles chez eux, je ne vois pas l'intérêt de mettre des collectifs dans les lotissements. Je crains qu'il ne soit mis n'importe quoi dedans. Après je n'ai pas été sollicité pour en mettre de la part du service déchet de Laval Agglo.
  Monsieur PERRIER : quel processus va être mis en place pour pouvoir en discuter.
  Monsieur POISSON : c'est une compétence de l'agglo et je ne sais pas quelle orientation elle va choisir.
  Monsieur COIGNARD : en conseil communautaire il a été question des déchets ménagers et des conséquences des décharges sauvages.

- **Monsieur PERTHUÉ** : il y a des gens qui traversent en voiture du lotissement de la Chambrouillère vers l'entrée du Chêne d'Or, est ce qu'il y a quelque chose de pévu.
  Monsieur PELLOQUIN : concernant cette impasse Matagrin, Coop Logis a été saisi depuis le mi-janvier et il est prévu des plantations. Vous avez également dû constater des dégradations naturelles dues aux pluviométries importantes sur les aménagements des chemins qui relient la Chambrouillère Nord vers la piste cyclable, là également des aménagements sont prévus.

CM du 06/02/2024 - CR des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant

I - TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (emploi, tourisme, recherche)

Élus siégeant : Gwénaël POISSON, Jean-Jacques LUCAS, Mathieu PERTHUÉ

Séance du 25/01/2024, **pas de compte-rendu**

II - AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Élus siégeant : Jacques PELLOQUIN, Damien LALLEMAND

Séance du 18/01/2024, **pas de compte-rendu**

III - MOBILITÉ

Élus siégeant : Isabelle OZILLE, Michel PERRIER

Séance du 10/01/2024, **pas de compte-rendu**

IV - ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Séance du 23/01/2024,

Agriculture et alimentation

1 Délibération + Convention Chambre d'agriculture

Gestion des déchets

2 Passage en C05

Énergie

3 Présentation Point dossier Zones d'Accélération Enr :

La loi APER (Accélération de la production d'Énergie Renouvelable) promulguée en mars 2023 incite les communes à définir des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZA EnR).

Les communes doivent avoir : identifié les zones d'accélération par filière (PV au sol, PV toiture, éolien, biogaz, géothermie, ...), concerté leurs administrés, délibéré en conseil municipal et renseigné la plateforme cartographique « portail EnR ». Une mise en débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI est obligatoire.

Biodiversité et Environnement

4 Présentation réorganisation Département Nature et Villes et services

Renforcer la place du végétal en ville en qualifiant les espaces publics, le patrimoine urbain et végétal. Entretenir et renouveler le patrimoine végétal, arboré et de plein air, et garantir la propreté des espaces publics en préservant et valorisant la biodiversité des espaces verts et naturels.

Sensibiliser sur les enjeux de biodiversité et de qualité du cadre de vie liés au changement climatique. Enfin, mettre en place une programmation pluriannuelle des actions permettant une adéquation entre les objectifs politiques et les moyens : label TEN, contrat nature, plan propreté.

5 Étude biodiversité TerrOïko

L'entreprise propose des technologies numériques, des solutions innovantes basées sur les données, et une ingénierie écologique pour l'étude et la gestion de la biodiversité.

L'Étude commandée par Laval Agglo, diagnostic de la fonctionnalité écologique pour l'application de la séquence ERC dans la planification de Laval Agglo.

6 TEN Contrat Nature : planning et actions à proposer

Consolidation des actions, ambitions financières et écriture d'un préprogramme TEN. Processus de validation, échanges avec la Région, finalisation et transmission du programme d'actions.

7 Schéma d'accueil

3 enjeux identifiés : encadrer les pratiques actuelles et futures afin de garantir la protection de la biodiversité et la qualité paysagère de l'ENS du bois de l'Huisserie, sensibiliser le plus grand nombre à la protection de l'environnement par la découverte ludique et pédagogique de la forêt, de la faune et de la flore, et proposer un accueil de qualité au sein de l'ENS du bois de l'Huisserie en diversifiant et en améliorant l'offre existante.

8 Décision ONF

A compter du 1er janvier 2024, les tarifs pour la vente des piquets, rondins divers et bois de chauffage sont arrêtés selon le tableau fixé par Laval Agglo, les produits sont à prélever et retirer au bois de l'Huisserie.

V - CULTURE

Élues siégeant : Fabienne LE RIDOU, Nathalie PINÇON

Pas de séance,

VI - SPORTS

Élus siégeant : Pascal PIGNÉ, Patricia CHOPIN

Séance du 24/01/2024, **pas de compte-rendu**

VII - ACTION SOCIALE - SANTÉ

Élue siégeant : Josiane CORMIER

Séance du 30/01/2024, **pas de compte-rendu**

VIII - RESSOURCES - CLECT

Élus siégeant : Michel TRIQUET, Isabelle LEFEUVRE

Séance du 24/01/2024,

Ressources humaines

1- Emploi saisonniers 2024 : budget provisoire maximum de 102 000 € pour 32 saisonniers sur des postes exclusivement de Laval Agglo (notamment piscines).
2- Convention partenariat avec le Département pour bénéficier des services du SPAT
3- Mandat au Centre de Gestion pour négociation en vue d'un contrat groupe sur la protection sociale des agents (volet prévoyance). Rappel obligation de couverture prévoyance au 01/01/2025 et mutuelle santé au 01/01/2026. A ce jour les décrets déterminant ces obligations ne sont pas parus.

Finances

4- Taux de la contribution mobilité : passage de 0,8% à 1% au 1er juillet 2024 (évolution planifiée en 2022 suite à l'évolution du budget Transports) : ceci permettra de réduire la subvention d'équilibre prélevée sur le budget principal (de 6 m€ à 4,6 m€)
5- GEMAPI : budget 390 k€ : vote du produit attendu sur ce montant.

Pacte financier et fiscal

6- Reversement du foncier bati économique : régul 2019 à 2021 sur anciennes zones selon ancien pacte- puis détermination nouveau reversements pour 2022 et 2023 selon nouvelles règles (soit 70 % de la croissance du produit perçu par les communes sur le foncier bati des zones économiques listées- pour Bonchamp : ZI Sud 3 et ZI Chambrouillère).
   Nous émettons des réserves sur les calculs présentés qui devra faire l'objet d'amendements et vérifications avant validation.

Autres informations

7- Remboursement avance mobilité souscrite en période COVID : approbation échéancier
8- Contrat de Territoire Départemental : l'enveloppe 2023/2025 de 2 632 004 € est en cours d'affectation sur des projets répondant à l'ambition départementale Bas Carbone (Achat bus/rénovation Aquabulle/ Schéma de mobilité/Eclairage public Led)
9- Suite procédure mutualisation des services.

IX - CONSEIL d'EXPLOITATION des REGIES COMMUNAUTAIRES d'EAU & d'ASSAINISSEMENT

Élu siégeant : Jean-Marc COIGNARD

Pas de séance,

L'Adjoint Responsable,

Jean-Marc COIGNARD

COMMISSIONS

Commission Enfance-jeunesse-vie scolaire-affaires sociales : réfection Graines de Malice en cours. 2ème réunion pour le PEDT le 15 février.

Commission Urbanisme-travaux-cadre de vie-environnement-sports : travaux : aménagement du plateau 3x3 de basket mi-mars, cimetière : KALIGEO retenu pour la maîtrise d'œuvre, lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des placettes du lotissement des fleurs, lancement des consultations pour des diagnostics des sols afin d'expertiser les problèmes au niveau de l'église, Galbé : réunion du groupe de travail pour se projeter sur le dernier phasage d'aménagement, rencontre avec le chargé d'affaire de la société d'énergie Mayenne pour implantation de bâtiments ou de structures couvertes pour recevoir des panneaux photovoltaïques. Prochaine réunion urbanisme le 21 février.

Commissions Culture-vie associative-communication : Culture : 500 personnes au théâtre « Ave César », prochaine commission jeudi 8 février à 18H30. Réunion bilan des actions EVS le 13 février, assemblée générale Don du sang le 16 février, assemblée générale des jardins familiaux le 17 février, réunion du groupe patrimoine le 19 février et calendrier des fêtes le 20 février.

Commission Finances-vie économique-citoyenneté-sécurité-Laval Agglomération : Compte-rendu des commissions permanentes de Laval Agglo par les élus de Bonchamp y siégeant. Commission sécurité-citoyenneté le 8 février. Le 15 février : réunion du groupe de travail « journée citoyenne. Le 19 mars à 20H00 : première soirée citoyenne avec une conférence sur les déchets verts » et en préambule à 18H00 formation et distribution de composteurs individuels.
Finances : prochaine réunion le 5 mars à 20H00.

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 21 mars 2024 à 20H30.

La séance est levée à 22H30.

La Secrétaire de séance :
Valérie MELOT-RAYNAL

Le Maire :
Gwénaël POISSON

MAIRIE de BONCHAMP (MAYENNE)